

***République Française***

**Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du lundi 27 février 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

Le lundi vingt-sept février deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le vingt et un février 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M Sandrine BOUCARD (pouvoir à Goulven DONNIOU), Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LE ROUX), Kévin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Elodie RAYMOND), Léna MONNIER

Monsieur Goulven DONNIOU est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2023-27/02-06 Voirie/ Dénomination d'une impasse**

Par délibération du 5 octobre 2015, le Conseil municipal a validé le principe de généralisation de la numérotation des habitations à l'ensemble du territoire communal.

Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale modifie en son article 169, l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales en ajoutant que « *le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation* ».

Il convient, de dénommer une nouvelle voie, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles

Il s'agit d'une impasse privée desservant deux terrains constructibles située sur le secteur de la route de Noyal sur Vilaine.

La Commission voirie s'est concertée et propose de dénommer cette voie « Impasse de La Grange »

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies afin de faciliter l'adressage de ses habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le nom « Impasse de la Grange » pour l'impasse privée ouverte à la circulation, située sur le secteur de la route de Noyal sur Vilaine et telle que présentée sur le plan joint en annexe à la présente délibération

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

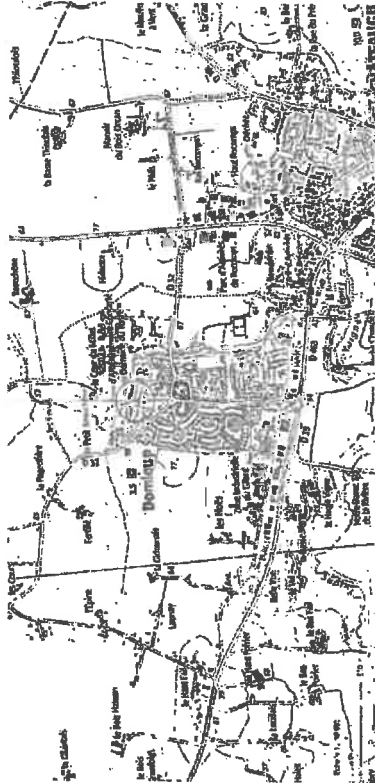


Envoyé en préfecture le 01/03/2023  
 Reçu en préfecture le 01/03/2023  
 Affiché le 02/03/2023  
 ID : 035-213500994-20230227-DCM\_27022023\_06-DE

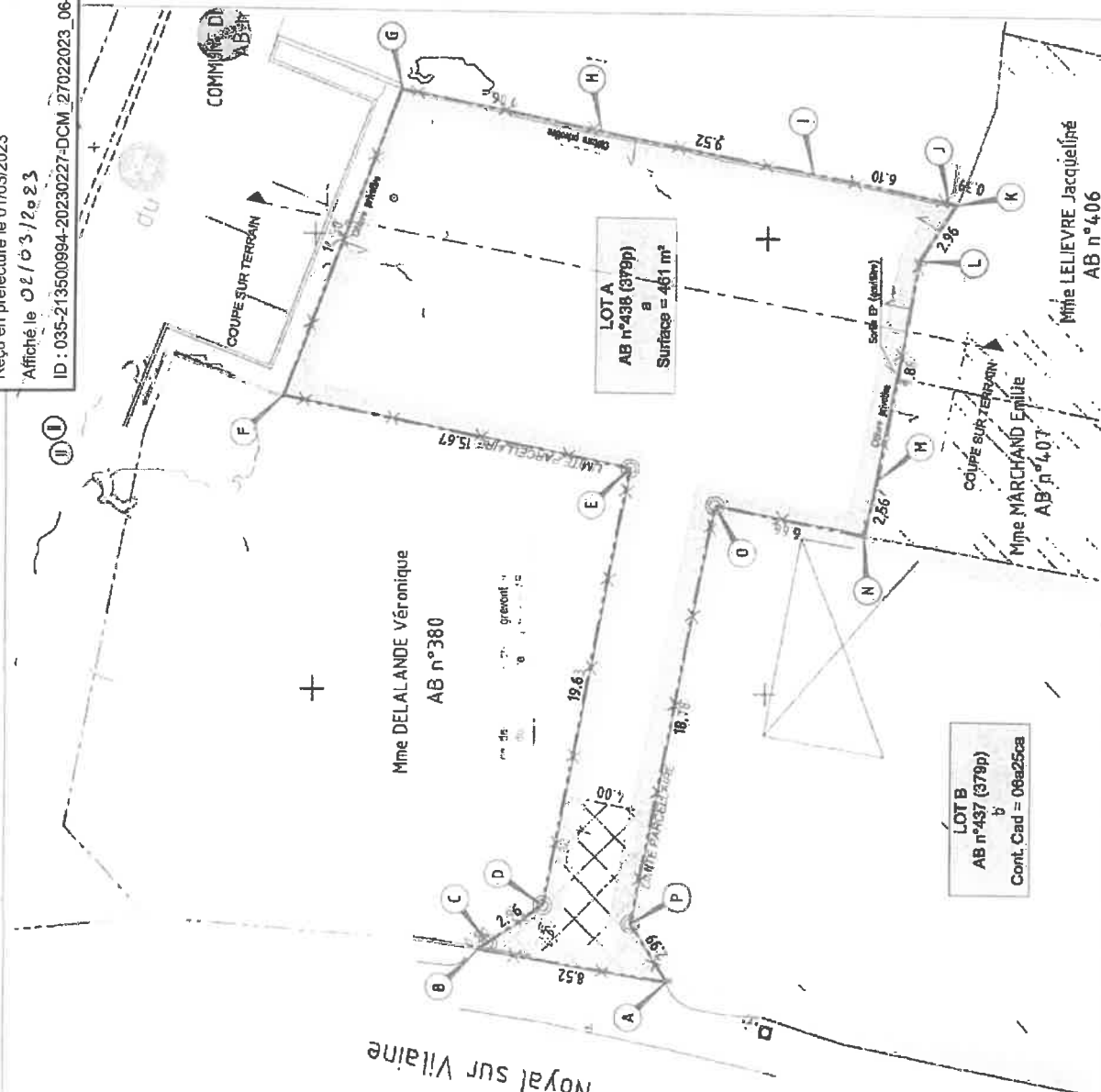
**PROJET :**

Références cadastrales de la parcelle : 000 AB 438 (379p)  
 Contenance cadastrale : 461 m<sup>2</sup>  
 Adresse : Rue D000 VILLE

Noyal sur Vilaine



PLAN DE SITUATION - Sans éch. - Source : gseportal.fr



PLAN CADASTRAL - Ech : 1/200 - Hameil Géomètres experts - 10 ZA La Boudlais - 35690 ACIGNE

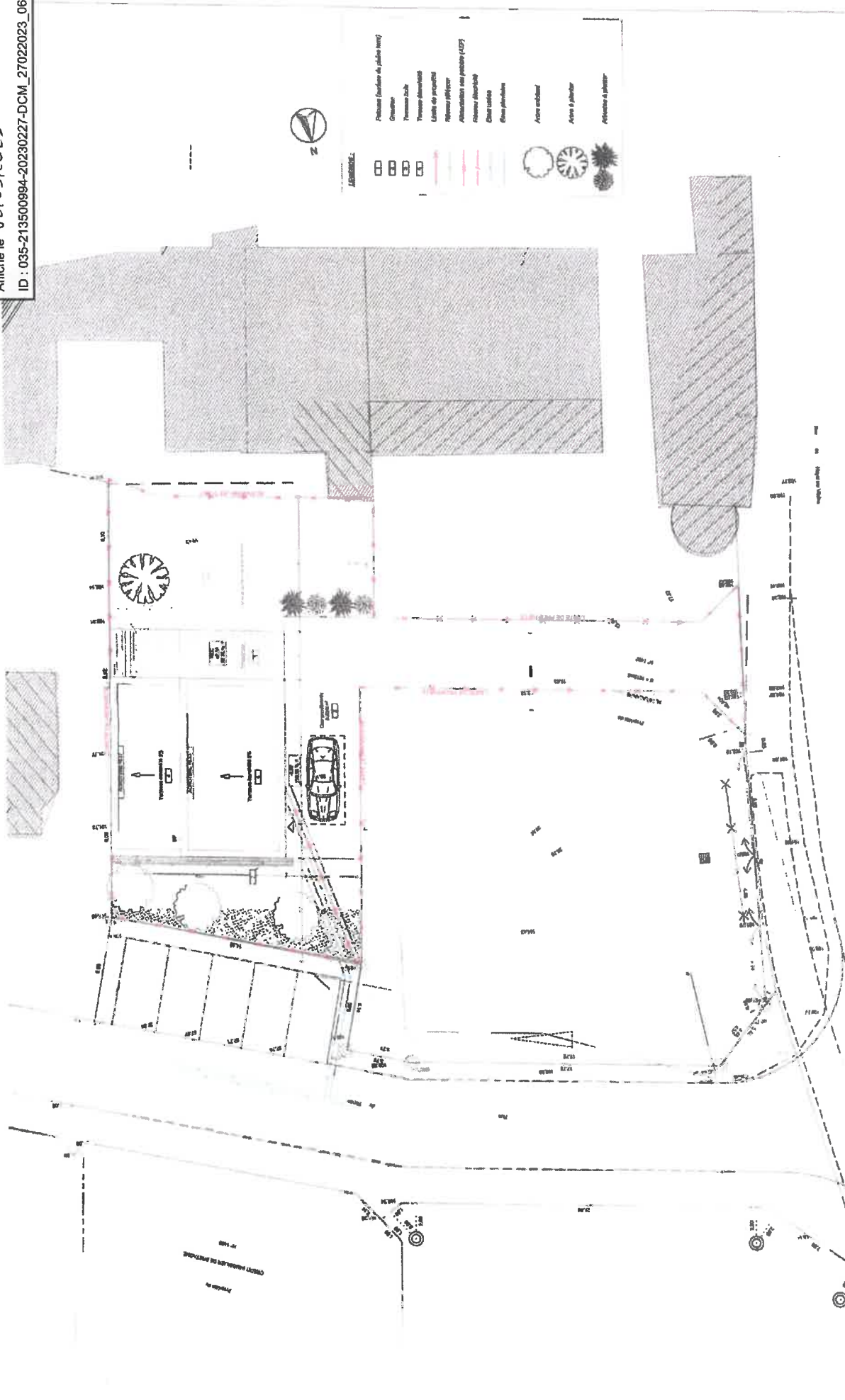
**CAD+**  
 Architecture & Urbanisme  
 Parc d'activités de la Courrière  
 11 rue de la Courrière  
 35131 CHARLEVÊLE DE BRETAGNE  
 RCS Rennes 887 755 628  
 SIRET 887 755 628 0002

	035-213500994-20230227-DCM_27022023_06-DE Mètre d'échelle 1:1	Nadège et Malo QUESLIN 1 Impasse du Port de Blanchetière DOMLOUP 35410 MAISON NADEGE & MALO QUESLIN 21 rue du Calvaire DOMLOUP 35410	Modifications A B C
	2229	PCMI	Date 23/01/2023
	PCMI.1	PCMI.1	Ech 1:1

Ce document est préparé en France CAD+ Architecture & Urbanisme 11 rue de la Courrière 35131 CHARLEVÊLE DE BRETAGNE RCS Rennes 887 755 628 SIRET 887 755 628 0002

Envoyé en préfecture le 01/03/2023  
 Reçu en préfecture le 01/03/2023  
 Affiché le 02/05/2023

ID : 035-213500994-20230227-DCM\_27022023\_06-DE



**LEGENDA**

- Plancher (craie de jableux terre)
- Craie
- Terrasse zèle
- Terrasse aluminium
- Linteau de protection
- Plancher alu/bois
- Aluminium sur poutre (AZP)
- Craie aluminium
- Clair vitré
- Bois planché
- Arbre extérieur
- Arbre à planter
- Arbustes à planter

	CAD+ Architecture & Urbanisme Parc d'activités de la Corniche 11 rue de la Corniche 38131 CHARLEVÊLE DE BRETAGNE RCS Nanterre 892 786 629 SIREN 892 786 629 SIRET 892 786 629 0008	Maître d'ouvrage <b>Madège et Malo QUESLIN</b> 1 Impasse du Port de Brauchère DOMLOUP 35410	Modification(s) A B C
	Projet <b>MAISON NADEGE &amp; MALO QUESLIN</b> 24 rue du Calvaire DOMLOUP 35410	Echelle 1:200	Date 25/01/2023
	7229	PCMI	PCMI2

Ce plan est la propriété de l'agence CAD+ Architecture & Urbanisme (forme 1122) et ne doit être reproduit, communiqué, modifié, ou utilisé sans notre accord écrit.